

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 janvier 2024

Convocation du 5 janvier 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier à 20 heures – minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER

03 – LOTISSEMENT LA FONTAINE 2 – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que par délibération n°02 en date du 12 décembre 2019, il avait été décidé de fixer le prix de vente des terrains du lotissement de La Fontaine 2 à 33,00 euros T.T.C. le m².

Le projet a pris du retard en raison du Covid 19 et de certains points à rectifier au niveau de l'assainissement, et des rejets des eaux pluviales. Suite au courrier en date du 11 septembre 2023 de l'Unité protection et de Police de l'eau donnant un avis favorable à poursuivre le projet, la commune a relancé le Cabinet Urbaterra pour réaliser le dossier de consultation aux entreprises. L'appel d'offres des consultations d'entreprises a été lancé le 12 décembre 2023. Le coût estimatif des travaux de viabilisations en 2019 (96 766,13 euros H.T.) ne correspond plus au coût actuel (129 059,54 euros H.T.).

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°02 du 12 décembre 2019 et de fixer le prix des terrains à 45,00 euros T.T.C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** d'annuler la délibération n°02 en date du 12 décembre 2019 ;

- **Décide de fixer** le prix de vente des terrains du lotissement communal La Fontaine 2 à 45,00 euros T.T.C. le m² (quarante-cinq euros).

